

Projet pédagogique Périscolaire

2021/2023



Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre les différents intervenants et les enfants sur le temps périscolaire.

Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé régulièrement avec les équipes d'encadrants. En effet, ce projet existe en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.



Sommaire

Descriptifs

- Nature
- Organisateur
- Lieu d'accueil
- Locaux Intérieurs
- Locaux Extérieurs
- Publics et capacité d'accueil du périscolaire
- Transports
- Communication envers les familles

Intentions éducatives

Les accueils

Vie quotidienne

- Infirmerie
- Dispositions médicales :
- Régimes alimentaires spécifiques et/ou Projet d'Accueil Individualisé :
- Enfants en situation d'un handicap ou atteints de troubles :
- Problème de comportement avec un enfant :
- Gestion du culte

Formalités

- Les inscriptions
- Affaires personnelles des élèves
- Tarifs et facturation

Activités

L'équipe d'encadrement

- Rôle des animatrices
- Rôle de la directrice et/ou de son adjointe

Conclusion



Descriptifs

Nature :

Accueil de loisir périscolaire pour le regroupement pédagogique intercommunal de Sarraltroff, Bettborn et Oberstinzel. Déclaration validée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Moselle, code de l'organisateur n°057ORG0907.

L'accueil est ouvert chaque jour d'ouverture des écoles, du jour de la rentrée au dernier jour de classe. Cet accueil s'organise sans hébergement, avant et après les heures de classe et d'une période constituée du repas durant la pause méridienne.

Organisateur :

Mairie de Sarraltroff

7 rue de l'Eglise

57400 Sarraltroff

03 87 03 17 87

sarraltroff.mairie@wanadoo.fr

Lieu d'accueil :

Périscolaire « *Les lutins du Val de Sarre* »

Ecole Primaire, Rez-de-chaussée

Rue de Hilbesheim

57400 SARRALTROFF

06.48.67.09.03

lutinsduvaldesarre@gmail.com

Locaux Intérieurs		Accessibilité aux personnes à mobilités réduites :
La salle du périscolaire	Salle principale d'activité avec tables et chaises adaptées aux enfants de moins de 6 ans. Une partie cuisine pour les activités culinaires. Capacité d'accueil du public 80. PV Sécurité favorable le 22/06/2016.	OUI
Le hall de l'école	Sert au temps libre et aux activités sportives si le temps ne nous permet pas de sortir.	OUI
La bibliothèque	Espace de lecture, réservé aux temps calmes.	OUI
La salle informatique	Lors d'initiation à l'informatique et moment libre, accès uniquement pour les élèves à partir du CP.	OUI
Les sanitaires	Situé au rez-de-chaussée un espace garçon avec 1 toilette et 2 urinoirs, un espace fille avec un toilette, 1 toilette handicapée.	OUI
Salle des fêtes	Utilisation uniquement pour la restauration des midis. Situé à 50m de l'école, capacité d'accueil du public 300. PV Sécurité favorable le 20/10/2021.	OUI



Locaux Extérieurs		Accessibilité aux personnes à mobilités réduites :
La cour de l'école	Pour les jeux collectifs, marelle...	OUI
Les espaces verts	Situé à l'arrière de l'école	NON
Le city stade	Pour les jeux de ballon, foot, basket, handball. Nécessite une marche de 5 minutes au départ du lieu d'accueil. L'utilisation de gilet jaune pour les adultes et la traverser sur passage clouté de la D43.	OUI
Le Stade municipale	Pour les jeux de balle et principalement football. Nécessite une marche de 15 minutes au départ du lieu d'accueil. L'utilisation de gilet jaune pour les adultes et la traverser de la D94.	OUI

Publics et capacité d'accueil du périscolaire :

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés au sein du RPI, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 :

- Classe de primaire de BETTBORN,
- Classe de maternelle d'OBERSTINZEL,
- Classes de primaires et de maternelle de SARRALTROFF.

Le périscolaire accueillera 46 enfants maximum par tranche horaire, répartie au maximum comme tel : 20 maternelles et 26 élémentaires.

Les enfants porteurs d'un handicap admis à l'école sont obligatoirement admis au périscolaire.

Les enfants malades qui ne sont pas admis à l'école (fièvre, grippe, varicelle, ...) ne sont pas admis à l'accueil périscolaire.

Transports :

Le circuit de bus scolaire chercher et dépose les élèves pour les trajets école – périscolaire et périscolaire – école.

L'ATSEM de l'école de Sarraltroff est l'accompagnatrice titulaire sur le circuit, néanmoins le personnel périscolaire sera vigilant à prendre le bus pour accompagner les maternelles sur les trajets où l'ATSEM ne peut être présente.

Communication envers les familles :

Le service périscolaire est joignable par mail, par appel, par sms ou en présentiel aux horaires d'ouvertures. Une communication par sms est à privilégier. Une correspondance est tenue sur Facebook, le groupe fermé *Culture et lutins du val de Sarre*. Des événements, des points importants, le partage d'image, de photo, des plannings d'animation... sont publiés sur ce réseau social et sur le site de la Mairie de SARRALTROFF.



Intentions éducatives

Rappel des objectifs du projet éducatif du territoire, il définit les finalités que tous les acteurs doivent connaître afin de participer au mieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

❖ Le VIVRE ENSEMBLE

❖ La CREATIVITE et les CONNAISSANCES des enfants

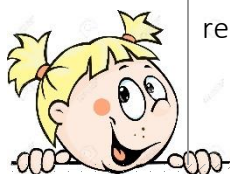
❖ Le LANGAGE

❖ La RIGUEUR

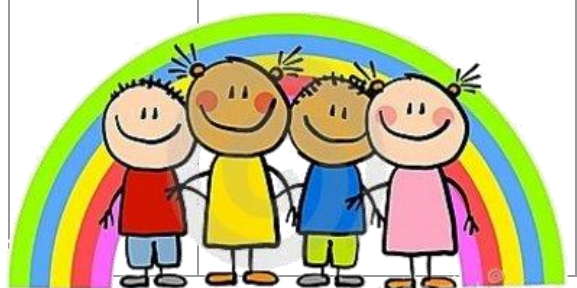
Intentions	Moyens	Objectifs
V I V R E E N S E M B L E	Par l'entraide	<ul style="list-style-type: none"> - les élèves d'élémentaires, notamment à partir du CE2, devront prendre conscience que les « petits » ont besoin d'aide et qu'ils imitent facilement le comportement des plus grands. - Ils prendront consciences que montrer le bon exemple est essentiel à la vie en collectivité et au développement des plus petits dans leurs rapports aux autres. - aider les plus jeunes enfants à s'habiller / se déshabiller, - lors des déplacements extérieurs, les « grands » donnent la main aux petits afin de marcher sur le trottoir en sécurité.
	Les enfants font preuve de savoir-vivre lors des activités, évolue à leur rythme dans leurs apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> -ils partagent des moments de complicité et apprennent à communiquer avec bienveillance. - lors des temps méridiens, les élèves s'aident mutuellement à servir de l'eau aux autres à table, - les adultes aideront à créer une dynamique de groupe lors des jeux en équipe, de coopération, du partage d'indice dans un but commun. - lors des moments de la vie quotidienne, ils font preuves de tolérance et joue ensemble, afin de vivre des moments de loisirs agréable, enrichissants et motivant, - l'enfant sera capable de s'exprimer face aux autres afin de trouver des accords communs.
	Les animateurs sont des médiateurs et des exemples de bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> - elles travaillent en équipe sur les temps de recherche, les temps de gardes et d'activités, elles évitent les non-dits, -elles veillent au respect des règles de la vie en société, de la collectivité et citoyenneté, de l'hygiène, de sécurité en répétant chaque jour les gestes nécessaires à la création de l'identité sociale et citoyenne de chaque enfant - elles aident les plus jeunes en les accompagnants aux toilettes, - elles sont un soutien pour ses collègues, - elles sont un soutien pour les enfants, - elles encouragent et stimulent les enfants dans le développement de l'imaginaire -elles s'adaptent du mieux qu'elles peuvent aux demandes des enfants afin d'amener les enfants à devenir acteur de leurs journées, de leurs choix, - elles soutiennent les actions d'entre-aide et de coopération, - elles permettent aux enfants d'interpréter le sens de la solidarité et de la réciprocité,



Intentions	Moyens	Objectifs
L A M I X I T E	Pendant les activités	<ul style="list-style-type: none"> - l'adulte amène les garçons et les filles à jouer ensemble, - l'adulte évite les équipes filles contre garçons, - l'adulte varie les jeux ou sports pour tous.
	Prendre en compte les choix de chacun	<ul style="list-style-type: none"> - les filles peuvent choisir de faire une activité dite « masculine » - les garçons peuvent choisir de faire une activité dite « féminine » - l'adulte diversifie les activités manuelles, les matières, les couleurs utilisées afin que l'enfant soit capable de faire un choix propre à ses goûts.
	Chasser les stéréotypes sexistes	<ul style="list-style-type: none"> - l'adulte adapte son langage, ne dira pas « comme une fille », « garçons manqué » ... c'est par son exemple que l'enfant inconsciemment sera invité au mimétisme, - l'adulte explique « les préjugés » afin de les abolir consciemment chez l'enfant - l'adulte prône l'égalité des sexes dans ses discours ou l'explication des règles...
	Sociale, en éliminant les stéréotypes de couleurs ou religion	<ul style="list-style-type: none"> - tous respecteront l'explication des croyances religieuses ou spirituelle de chacun, sans jugement, - les adultes doivent promouvoir les relations sociales sans distinction de race ou de croyance religieuse, - l'adulte respectera les mœurs des parents pour leur enfant sans jugement, si sa santé physique et morale n'est pas en danger.
L A U T O N O M I E	Lors du temps méridien	<p>Pour les maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enfant regardera l'adulte lui couper sa viande, assimilera les gestes puis essaiera de couper lui-même les aliments, - les enfants d'élémentaire couperont leur viande seul - l'enfant sera capable de manger seul avec une petite cuillère puis avec les couverts, - l'enfant pourra demander de l'aide à l'adulte sans honte.
	La propreté	<ul style="list-style-type: none"> - les maternelles pourront aller seul aux toilettes, l'adulte veillera que la gestuelle pour s'essuyer soit acquise ou s'acquière, - les élèves se laveront les mains avant chaque repas, après chaque passage aux toilettes et aux moments le nécessitant. - les élèves feront de leur mieux pour manger proprement, - les élèves seront invités à se servir de l'eau sans renverser, - les élèves s'habilleront seul, mais seront capables de demander de l'aide.
	Pendant les activités	<ul style="list-style-type: none"> - l'enfant pourra faire son choix en fonction de ses envies personnelles, - l'enfant pourra proposer des activités, l'adulte sera volontaire pour l'aider s'il est nécessaire, - l'enfant cherchera le matériel en fonction de la tâche à accomplir, - l'adulte conseillera l'élève pour amélioration de son découpage, du coloriage et sa précision.



Intentions	Moyens	Objectifs
L E R E S P E C T	Par le langage	<ul style="list-style-type: none"> - tous utilise la politesse : bonjour, au revoir, merci, s'il vous plait... - les adultes essaient d'apporter des nouveaux mots au vocabulaire des enfants, - les adultes essaient abolissent les violences verbales et injures ainsi que les enfants entre eux, - les enfants apprendront à ne pas se moquer des autres dans toutes circonstances.
	Le comportement des adultes joue le rôle d'exemple	<ul style="list-style-type: none"> - les animateurs entre eux, - les animateurs vers les enfants, - les animateurs vers les familles, - les adultes respectent au maximum le rythme de chaque enfant.
	Du matériel et des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - tous rangeront le matériel à sa place, veilleront à ne pas le détériorer, - tous rangeront les jeux qui leurs sont mis à disposition, - les enfants veilleront à ne pas détériorer les meubles, - l'animateur utilisera des protections pour protéger les tables
	Au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - l'adulte sera sensible à laisser la parole à chacun, - l'enfant n'interrompra pas ses camarades, - l'enfant écoute les adultes lorsqu'ils parlent, - les enfants respect des règles de vie.
	De l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - tous utiliserons les poubelles de tri sélectif correctement, - l'adulte veillera à proposer des activités manuelles à partir de matériels de récupération lors que cela est possible, - tous veillerons économiser l'eau lors du passage aux toilettes pour se laver les mains, - l'adulte éteindra les lumières, régulera le chauffage, - tous prendrons consciences de l'intérêt d'économiser l'eau, l'énergie et préserver notre planète de la pollution.
	De la famille	<ul style="list-style-type: none"> - tous veillerons à abolir les critiques sur les différentes typologies de famille (monoparental, recomposé, d'accueil...) - les adultes ne feront pas de différence sociale basé sur les revenus des parents, - tous respecteront les différents corps de métier des parents. - les adultes amèneront les enfants à réfléchir à la vie qu'on eut les grands-parents, leurs ancêtres... - les adultes expliqueront aux enfants plus âgés le rôle des jeunes générations envers le devoir de mémoire.
	De la laïcité	<ul style="list-style-type: none"> - l'adulte approuvera la liberté de croire et de ne pas croire, - tous respecteront l'explication des croyances religieuses ou spirituelle de chacun, sans jugement, - les adultes doivent promouvoir les relations sociales sans distinction de race ou de croyance religieuse, - l'adulte respectera les mœurs des parents pour leur enfant sans jugement, si sa santé physique et morale n'est pas en danger, - elle est une des conditions fondamentales du vivre ensemble, elle requiert la lutte constante contre toutes les discriminations.



Les accueils

Horaires

Déroulements

7h15 à 8h10

L'enfant passe sous la responsabilité de l'accueil périscolaire lorsque celui-ci est remis à un animateur dans la structure et non pas lorsqu'il est déposé devant la structure. Cet accueil est un moment calme avant de débiter la journée. Aucune activité spécifique n'est organisée, l'enfant reste libre de choisir une activité à faire seul ou en groupe. L'enfant qui le souhaite pourra amener son petit-déjeuner. Ce dernier devra être tiré du sac et ne sera pas pris en charge par la structure.

8h15-8h45

Cycle du bus départ Bettborn- Oberstinzel- Sarraltroff- Oberstinzel- Bettborn

|

Temps de classe.

11h50 à 12h15

Cycle du bus départ Sarraltroff- Oberstinzel- Bettborn- Oberstinzel- Sarraltroff

11h50 à 13h30

Les repas sont livrés par le traiteur « ESAT L'EVENTAIL » de Sarrebourg, en liaison chaude maintenu à température grâce à une norvégienne qui est gardé sur place.



Les repas sont des moments conviviaux durant lesquels seront favorisés les échanges, les animateurs essayerons de maintenir les discussions dans un degré de sonorité acceptable.

Les enfants ne sont en aucun cas forcés à manger, mais incité à goûter à tout. Ils devront s'asseoir à la table nommée du nom de leur enseigner, les élèves de classe différentes ne peuvent pas manger à la même table.

Dans un souci d'équilibre alimentaire, l'équipe veillera à réguler la consommation de pain et sauce des enfants.

Les communes soutiennent que les menus proposés les midis ne soient pas être le seul « repas complet » de la journée pour les enfants ; les parents s'engagent, sur leurs bons vœux, à compléter, le matin, au goûter et le soir, d'une alimentation variée pour leurs enfants.

Les menus sont affichés sur le lieu d'accueil ainsi que sur le site : <http://www.sarraltroff.fr>

S'ajoute à l'aspect restauration des temps d'activités au choix et au temps dont dispose les enfants et les animatrices.

13h35 à 13h55

Cycle du bus départ Bettborn- Oberstinzel- Sarraltroff- Oberstinzel- Bettborn

|

Temps de classe.

16h10 à 16h35

Cycle du bus départ Sarraltroff- Oberstinzel- Bettborn- Oberstinzel- Sarraltroff

16h10 à 18h00

L'élève en école élémentaire doit de présenter à l'animatrice situer dans le hall de l'école ; dans le cas contraire, il est considéré absent. Ce précédent cas, l'équipe d'encadrement, les communes ne sont pas tenues responsables de l'enfant.

Pour les enfants maternelles de SARRALTROFF, ils sont amenés par l'ATSEM. Les élèves de OBERSTINZEL et de BETTBORN sont chercher par l'accompagnatrice principale du bus à l'école.

Un temps est laissé aux enfants pour se désaltérer et prendre une collation, celui-ci n'est pas fourni par le service.

Après quoi, l'adulte proposera aux élèves des temps d'activités en groupe ou individuel.

Les parents ou une personne autorisée viennent chercher leurs enfants (citée sur la fiche d'inscription) au périscolaire de manière échelonner. La porte s'ouvre uniquement de l'intérieur, une sonnette et un interphone ont été mis en place afin de respecter au mieux les plans Vigipirate. Les enfants autorisés, par écrit, pourront rentrer seul à l'heure convenue par écrit entre la responsable et les parents.



Vie quotidienne

Infirmierie

Le dossier d'inscription comporte une case à cocher par les parents, qui autorise le personnel périscolaire à utiliser lors de blessures superficielles les éléments suivants : antiseptique, compresse, pansement, strippe, crème type arnica, aspire-venin, tire-tique, crème solaire et poche de glace froide.

Dispositions médicales :

Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seul des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à spécifier au responsable par écrit sur ordonnance médicale signalant la posologie à suivre en cas de problème. Les parents devront signer une autorisation auprès du responsable du périscolaire et avoir, au préalable débuté le traitement.

La sécurité des enfants atteints de trouble de la santé (allergie ou certaines maladies) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée PAI. Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

Régimes alimentaires spécifiques et/ou Projet d'Accueil Individualisé :

L'accueil périscolaire devra être informé des régimes particuliers.

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie alimentaire, la famille ou le tuteur légal doit informer les directrices (école et périscolaire) pour mettre en place un PAI si nécessaire. Le PAI est un dossier fourni par la collectivité et à compléter par le médecin traitant ou l'allergologue suivant l'enfant atteint d'allergie.

Les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé appelé « PAI », validé par les enseignants, les médecins et la responsable du périscolaire pourront être acceptés aux différents accueils du périscolaire. Les modalités devront être mises en place conjointement entre les différents acteurs signataires du projet, dans un souci de bien-être de l'enfant.

Si le traiteur ne peut pas prendre en compte certains régimes spécifiques, les parents pourront dans ce cas et uniquement dans ce cas, fournir un repas le midi pour leur enfant : régime diabétique, sans gluten, sans lactose, viande exclusive Halal ou Kashar, régime végétalien.

Les enfants suivant un régime alimentaire végétarien ou sans porc peuvent être suivis le cycle d'accueil traditionnel lors du temps de midi, le traiteur est habilité à fournir un repas en adéquation avec la spécificité de ces régimes.

Enfants en situation d'un handicap ou atteints de troubles :

Les enfants portant un handicap physique ou moral admis dans l'une des écoles avec un accompagnant extérieur (type AVS), devront aussi être accompagnés par cette personne durant les horaires périscolaires le cas échéant.

La structure périscolaire dispose d'un accès fauteuil roulant par la porte principale. Elle dispose aussi d'une salle ayant une place suffisante pour y faire tourner un fauteuil ou le mettre à table.



Les animatrices n'ayant eu aucune formation pour l'accompagner d'enfant porteur d'un handicap, feront de leur mieux pour intégrer l'enfant avec les autres cela peu importe l'âge de l'enfant et userons au mieux des locaux proposer pas la structure.

La directrice et les animatrices reste à disposition pour tout formation sur le sujet du handicap afin d'accueil au mieux l'enfant le cas échéant.

Problème de comportement avec un enfant :

Si un enfant ne respecte pas les règles émises par l'équipe ou en cas de comportement violent, dégradant ou irrespectueux envers un de ses camarades ou d'un adulte : l'enfant sera convoqué auprès de la directrice avec ses parents.

La directrice entretiendra une relation étroite avec le corps enseignant, la Mairie de SARRALTROFF ainsi que les membres de la Commission du Péricolaire en rapport de comportement posant des problèmes.

Un accord de confiance sera établi entre la structure et la famille afin de laisser à l'enfant une chance de se reprendre. Si son comportement ne s'améliore pas et que l'enfant pose encore des soucis influençant le bon fonctionnement de l'accueil ou de la vie en collectivité, la directrice ainsi que les Mairies ont le pouvoir de ne plus accueillir l'enfant durant le reste de l'accueil.

Gestion du culte

Tout acte de prière demandé par un enfant sera possible dans la limite du respect à la loi du nombre d'animatrice disponible pour l'accueil des autres enfants inscrit au péricolaire. L'enfant concerné sera alors dirigé vers une autre salle au calme.

Rappel à la loi à propos de la laïcité et du fait religieux

Article premier de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions (...) édictées dans l'intérêt de l'ordre public » Article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Ce qu'interdit la laïcité

- Aucune religion ne peut imposer ses prescriptions à la République. Aucun principe religieux ne peut conduire à ne pas respecter la loi.
- Dans l'enceinte des écoles, collèges et lycées publics et dans le cadre des activités éducatives et péri-éducatives, les élèves ne doivent être soumis à aucun prosélytisme, de quelque sorte que ce soit, de la part des personnels, de parents d'élèves ou d'autres élèves.

Ce que garantit la laïcité

- La laïcité garantit à chacun la liberté de conscience, ce qui inclut la liberté de croire ou de ne pas croire.
- La laïcité garantit le droit d'exprimer publiquement ses convictions, quelles qu'elles soient, dans la limite du respect de l'ordre public et de la liberté d'autrui.
- La laïcité repose sur la séparation des Églises et de l'État, ce qui implique que les religions ne s'immiscent pas dans le fonctionnement des pouvoirs publics et que les pouvoirs publics ne s'ingèrent pas dans le fonctionnement des institutions religieuses.
- Au titre de la laïcité, la République garantit un enseignement public neutre, dans le respect des programmes.



Formalités

Les inscriptions

Il vous faudra compléter la fiche de renseignement disponible du le site : <https://www.sarraltroff.fr>

Le dossier d'inscription devra être rempli obligatoirement pas la personne légalement responsable de l'enfant. Vous pouvez inscrire votre ou vos enfants régulièrement à la journée, à la semaine, au mois ou occasionnellement, selon vos besoins.

Le dossier complet est à remettre à la directrice du périscolaire. Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé.



Les inscriptions se font au plus tard jusqu'au lundi 8h de la semaine en cours.

Passé ce délai, le service se laisse le droit de refuser l'inscription de votre enfant.

Aucun remboursement ne sera réalisable pour l'absence à un créneau horaire réservé.

Affaires personnelles des élèves

Le service décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets onéreux, d'argent, de téléphone, objets connectés ou de vêtements... Il appartient aux élèves de veiller sur leurs affaires personnelles ; l'apport éventuel de ces objets se fait aux risques et périls du propriétaire.

Il faut rappeler en outre que toute introduction, tout port d'armes ou d'objets dangereux, quelle qu'en soit la nature, doivent être strictement prohibés.

Pour responsabiliser les enfants et par mesure de sécurité, il est interdit de remonter dans les classes (même en cas d'oubli d'affaires par l'enfant).

Tarifs et facturation

Les tarifs ont été fixé par la Commission du périscolaire, peuvent être réaménagés annuellement entre Juin et Septembre. Ils sont établis selon des tranches de quotient familiale annuel basé sur le **dernier avis d'imposition**, sans ce document, la famille sera automatiquement placée aux tarifs les plus élevés. Calculé comme suit :

$\text{Numéro fiscale de Référence (divisé) / par le nombre de part = quotient familiale annuel}$

La facture sera éditée mensuellement le 1^{er} de chaque mois. Cette dernière est traitée par le Trésor Public et envoyé au domicile du responsable de l'enfant. Les parents s'engagent à régler le montant dû, des réceptions de la facture au Trésor Public de Sarrebourg. Les impayés sont listés chaque mois à l'édition de la facture suivante. Dès la première lettre de rappel, il peut encourir l'exclusion temporaire de l'enfant du périscolaire.



Pour les familles, c'est-à-dire, le représentant légal du ou des enfant(s) mais aussi le payeur des factures qui résident dans l'une des trois communes du RPI, les tarifs sont les suivants :

↪ **Habitant du RPI**

Accueils	Horaires	tranche 1 0 à 7.000	tranche 2 7.001 à 10.000	tranche 3 10.001 à 15.000	tranche 4 + 15.001
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h10	1,30	1,50	1,70	2,20
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,20
	Repas + garde	7,00	7,40	7,60	8,00
	13h-13h20	1,00	1,20	1,40	1,80
Soir	16h10-17h00	1,30	1,70	1,90	2,30
	17h00-17h30	0,70	0,70	0,70	0,70
	17h30-18h00	0,80	0,80	0,80	0,80
Dépassement	A 12h15 A 18h00	5.00	5.00	5.00	5.00

Pour les familles (c'est-à-dire, le représentant légal du ou des enfant(s) mais aussi le payeur des factures) non résidentes dans une des trois communes, ne faisant pas partie du personnel enseignant et périscolaire, les tarifs sont les suivants :

↪ **Habitant extérieur au RPI**

Accueils	Horaires	tranche 1 0 à 7.000	tranche 2 7.001 à 10.000	tranche 3 10.001 à 15.000	tranche 4 + 15.001
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h10	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,1	2,85
	Repas + garde	7.70	8,20	9,50	10.40
	13h-13h20	1,10	1,40	1,75	2,35
Soir	16h10-17h00	1,45	2,00	2,40	3,00
	17h00-17h30	0,75	0,80	0,85	0.90
	17h30-18h00	0,90	0,95	1,00	1,05
Dépassement	A 12h15 A 18h00	5.00	5.00	5.00	5.00



Activités

Si un enfant ne souhaite participer à aucune activité, il est libre de ne rien faire et peut alors se diriger calmement et seul vers les coins permanents (coloriages, jeux de société, dinette, bibliothèque...).

L'animatrice prépare son activité à l'avance et à la liberté de choisir le lieu, le temps dans son activité ainsi que les moments de pause pour les enfants. Elle explique les consignes et donne aux enfants le matériel nécessaire. A la fin des activités les enfants seront encouragés au rangement du matériel. L'animatrice veillera au bon déroulement de son activité. Son rôle peut se décliner en 3 classifications :

- Faire-faire : Elle donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle. L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.
- Faire-avec : Elle donne tous les outils aux enfants et les laissent gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- Laisser-faire : Elle met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis ils gèrent leur activité selon leur goût.

Les 4 attitudes de l'animatrice sont de :

- Faire jouer les enfants en leur organisant un jeu.
- Donner à jouer en mettant à disposition un lieu, du matériel, et proposer un cadre.
- Laisser jouer en les laissant organiser leur jeu.
- Jouer avec eux en devenant un joueur à part entière.

Chaque animateur gère le.



- Multi-activité du soir : des bricolages, de la peinture, du sport... peuvent être proposés chaque soir sur le bon vouloir des enfants, un ou plusieurs ateliers seront proposés chaque soir. Les animatrices privilégieront un maximum les jeux extérieurs dès que le temps le permet.

- L'aide aux devoirs : est un temps basé sur la volonté personnelle de l'enfant qui souhaite s'avancer dans son travail. C'est un temps en autonomie dans lequel l'équipe éducative ne réalise aucun suivi. L'équipe conduira tout de même l'enfant dans un lieu calme pour la réalisation de ce temps de travail et l'enfant pourra reprendre les activités avec les autres quand bon lui semblera, travail fini ou non.



- Les ateliers cuisines : serviront à la découverte gustative des mélanges ainsi qu'à l'éveil des sens. Les enfants pourront aussi découvrir les modifications qui peuvent se produire sur les aliments lors de cuisson, de leur épluchage ou découpage, tout comme leur moyen de conservations. Les enfants qui réalisent cet atelier seront amenés à finaliser ce temps, en goûtant la/les préparations avec les autres enfants, le cas échéant.

- Evènements ponctuels : goûter crêpes, fondues chocolat, chasse aux trésors, chasse aux œufs de Pâques, vente de tombola... seront réalisés ou non, selon les moyens humains et financiers à dispositions.

- Bricolages et activités à thèmes : seront réalisés selon l'envie et la motivation des enfants, Halloween, Noël, pâques, les fêtes des mères, des pères, des grands-mères et des grands-pères, Carnaval, l'Automne, l'Hiver, l'été et le Printemps...



L'équipe d'encadrement

Lors des temps périscolaires, les conditions d'encadrement sont de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, conformément à la réglementation de la DDCSPP.

ROLE DES ANIMATRICES/DES STAGIAIRES

- Elle est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants et respecte ses collègues.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement et à l'entretien des locaux si nécessaire.
- Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Elle s'informe de la législation en vigueur, des différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités spécifiques.
- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle discute avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.

ROLE DE LA DIRECTRICE ET/OU DE SON ADJOINTE

- Elle est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants et de ses collègues.
- Elle est en charge de la gestion matérielle
- Elle est en charge de la gestion administrative
- Elle est en charge de la gestion financière
- Elle gère les relations avec les partenaires
- Elle gère les relations avec la collectivité
- Elle gère les relations avec les familles
- Elle gère le suivi des projets
- Elle coordonne l'ensemble du personnel
- Elle anime et obtiens des formations pour l'équipe
- Elle anime et encadre mes enfants
- Elle prend connaissance des problèmes de santé des enfants
- Elle rencontre chaque intervenant extérieur
- Elle s'informe de la législation en vigueur, des différentes règles de sécurité essentielles et se doit d'être conforme aux lois en vigueur
- Elle se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe.
- Elle veille à rester disponible pour les enfants, l'équipe et les parents.
- Elle gère les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants.
- Elle fera partager ses différentes expériences et saura diriger ses collègues et les guider dans leurs choix.

GENTEL Bérengère
Responsable
BAFA/BAFD

FABIEN Héloïse
Animatrice
BAFA

KRUMMENACKER Elisa
Adjointe et animatrice
CAP Petite-enfance/BAFA/BAFD



Conclusion

Une commission enfance jeunesse se réunit chaque dans l'année pour évaluer les actions en faveur des enfants. Elle est constituée d'un agent représentant la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle, des représentants des communes du regroupement, d'un représentant de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Moselle, d'un représentant de l'association organisatrice des autres accueils collectifs de mineurs dans la commune et de la responsable du périscolaire.

Un bilan est soumis à cette commission et de nouvelles pistes sont envisagées suivant les demandes rencontrées.

LES MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS



Humains : une responsable et une animatrice titulaire et une animatrice vacante, la mobilisation de l'Atsem de l'école pour les trajets en bus entre les écoles. L'accueil de stagiaire est toujours accepté. Les formations de l'UFCV, du CNFPT et de la DRDJSCJ sont toujours proposée aux agents qui s'inscrivent ou non.

Matériel et financier : Le matériel pédagogique que nous constituons au fil de l'année nous permet de réaliser nos ambitions mais les communes ne s'opposent pas à l'achat de matériels lorsque cela est nécessaire. La gestion du budget est effectuée par la responsable en accord avec les directives de la municipalité.

Pédagogie : le moyen ludique est privilégié afin de développer une dynamique autour du projet annuel. Respecter le rythme de l'enfant, Alternier les temps d'activités collectives et les temps d'activités libres et autonomes. Développer des outils de dialogues, favoriser des activités dites « d'initiation ».

Évaluer un projet pédagogique, s'effectue en prenant du recul par rapport au quotidien ; constater si les objectifs visés par le projet éducatif ont été atteints, si les moyens mis en œuvre ont été suffisants et efficaces.

